

Séance extraordinaire du 17 mars 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le vendredi, 17 mars 2023 à compter de 11 h 45 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes – Transmission de la liste de propriétés à la MRC de Rouville
2. Période de questions
3. Fin de la séance

Résolution 2023-03-102

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes - Transmission de la liste de propriétés à la MRC de Rouville/ Autorisation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser la transmission de la liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Rouville pour la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes du 8 juin 2023 dans le délai imparti, comme suit :

Propriétaire au rôle	Adresse de l'immeuble	Matricule	Lot	Taxes échues excluant les intérêts et les frais
Duchaine, Thomas	2654, avenue Paquette	4230-19-3325-7-000-0000	1593975	7 323,93 \$
Morales Zelada, Vanesa	2611, rue Guillet	4230-28-3766-3-000-0000	1592063	20 037,58 \$

Et résolu également d'ajouter tout versement échu de taxes de l'année 2023 lors de la transmission de ladite liste à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 17 mars 2023

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière